

**Le volet investissement du Ségur :
quelques éléments, à partir de l'exemple de la région Grand Est**

L'ARS du Grand Est met en consultation la stratégie régionale d'investissement en santé pour les 10 ans à venir.

Notons déjà que la séparation entre investissements de plus de 150 M€ décidés nationalement (et non mentionnés dans l'avis proposé) et ceux de moins de 150 M€ nuit à une concertation régionale en connaissance de cause.

A l'image de la concertation pour la stratégie nationale de santé 2022, l'avis déploie des objectifs essentiellement consensuels : qui pourrait être en désaccord avec la co-construction, le décroisement, la proximité, la confiance donnée aux acteurs de santé, la nécessité de réduire les inégalités de santé et de mettre les usagers et les professionnels au cœur de la réflexion ?

Pourtant ce plan paraît très loin de répondre aux besoins des populations du Grand Est.

La présentation faite au CRIS (comité régional pour l'investissement en santé) est un peu plus explicite, amenant à poser plusieurs questions :

- celle de la masse des crédits sans rapport avec les besoins : en effet les crédits annoncés pour les dix ans à venir sont dans un rapport de 1 à 10 avec les projets déposés par les établissements de santé et médicosociaux auprès de l'ARS : 304M pour 3,1Md demandés pour les établissements de santé, 29,4 M€ pour 228 M demandé pour le médicosocial, le rapport étant même de 1 à 13 pour les établissements tournés vers le handicap. Et même si certains dossiers répondent sans doute plus à un effet d'aubaine qu'à un dossier travaillé, d'autres besoins surgiront dans les 10 ans à venir !

- celle d'une aide annoncée indifféremment pour le secteur public et le secteur privé : la notion de service public hospitalier est ignorée. En ce qui concerne les investissements du quotidien dans le sanitaire, on découvre que l'enveloppe va être répartie entre les fédérations (publique, privée ...) et que pour les EHPAD ils doivent être éligibles à l'aide sociale pour seulement 50 % de leur capacité ! Aucun élément n'est donné concernant les dossiers recensés. Il est dommage que ne soit pas annoncé clairement l'objectif d'une aide exclusive pour le secteur public alors même qu'un référé de la Cour des Comptes du 27/06/2019 faisait état de la complexité de l'analyse des finances des établissements privés d'hospitalisation !

- Les indications d'ordre financier sont inquiétantes : on n'aiderait que les établissements les plus « riches » ayant capacité à rembourser les emprunts, en leur proposant sans doute de s'endetter auprès des banques privées pour accompagner la subvention du « Ségur » !

Aucun élément ne permet de connaître d'éventuels cofinancements (fonds européens par exemple)

- Enfin, malgré les affirmations de proximité ce plan a manifestement vocation à contribuer aux restructurations fermant urgences, maternité et chirurgie de proximité puisqu'il s'agit de conforter les centres de référence et de recours et de réserver à la proximité le diagnostic et l'orientation au besoin avec l'aide de la télémedecine : si celle-ci permet des progrès dans certains cas, elle ne peut remplacer le rapport direct entre le malade et le praticien et le développement annoncé ne pourrait que contribuer à renforcer les inégalités territoriales : une vraie consultation dans les grandes villes et un succédané ailleurs !